

Conduire un verger d'oliviers en haute densité



Mardi 19 mars 2024

Objectif principal

| Réussir la plantation et l'entretien d'un verger d'oliviers haute densité (haie fruitière)

Public visé

| Agriculteurs, porteurs de projet et salariés d'exploitation des P.O.

Tarif

| Agriculteur : 50 € Autres publics : 239 €

Durée & Horaires

| 1 jour - 7 heures De 9h à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Lieu

| PERPIGNAN, Maison de l'agriculture et visite d'exploitation

Validation

| Attestation de fin de formation

Pré-requis

Aucun

Vous souhaitez vous initier à la conduite d'oliviers en haie fruitière ou étudier la faisabilité de votre projet ? Formation animée par le CTO ; Centre Technique de l'Olivier

Programme:

Matin (en salle):

- Généralités sur le concept de conduite d'oliviers en haie fruitière, objectifs et conditions requises,
- Projet de plantation : choix variétal et densité de plantation
- Entretien du sol
- Entretien de l'arbre : notions de taille, fertilisation, irrigation et protection phytosanitaire
- Récolte
- Données économiques

Après-midi (terrain):

- visite d'une oliveraie en haie fruitière
- échanges sur la conduite agronomique du verger

Méthodes pédagogiques : Exposé en salle, visite de terrain, échanges entre participants.

Méthodes d'évaluations : questionnaire de fin de stage.

Modalité de suivi : feuille d'émargement

Intervenants : J. Bajalas, Responsable du Pôle Agronomie CTO, Centre Technique de l'Olivier Responsable du stage : Virginie LEBLEU - 04.68.35.74.29 – v.lebleu@pyrenees-orientales.chambagri.fr

« Si vous êtes en situation de handicap veuillez contacter le référent de la Chambre d'Agriculture des PO n°04.68.35.74.00 afin de vous proposer un accompagnement adapté »

CONDITIONS GENERALES

Nature et caractéristiques de l'action de formation :

La formation entre dans la catégorie « Actions de perfectionnement des connaissances » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

Modalité d'inscription et justificatifs :

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer signé avec le chèque de participation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

Après réception du présent bulletin et 10 jours avant le début du stage une convocation vous sera envoyée, ainsi que le programme avec lieux et horaires.

Les coordonnées personnelles des stagiaires pourront être communiquées à l'ensemble des participants du stage pour promouvoir le co-voiturage.

Les publics et prérequis :

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e)s agricoles (« Agriculteur(rice)s »), conjoint(e)s collaborateur(rice)s, aides familiaux, jeunes en démarche d'installation et cotisant(s) solidaire(s). Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles.

Des précisions sont apportées dans la présentation de chaque stage lorsque des prérequis sont nécessaires et/ou que le public visé est spécifique.

Les conditions financières et prise en charge:

"Contributeur(trice)s VIVEA"

Le montant de la participation indiqué sur le bulletin d'inscription est sous réserve d'être à jour de vos cotisations. Un justificatif d'éligibilité pourra vous être demandé.

Attention le plafond des formations est limité à 3000€ (en 2023) par année civile, tout dépassement fera l'objet d'une facturation.

- "Autres publics"

Les frais de formation (indiqués sur le bulletin d'inscription) sont intégralement à la charge du participant.

- "Jeunes en démarche d'installation"

Ils bénéficient d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA (sur certaines priorités VIVEA), sous réserve d'obtention de « l'attestation pour les personnes en démarche d'installation » accessible sur demande auprès de l'organisme qui les accompagne dans leur installation.

Un chèque de garantie vous sera demandé.

" Installé(e)s depuis moins de deux ans "

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales ou par virement (RIB sur demande). Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée à la fin de l'action de formation, avec mention «Facture acquittée » après réception du règlement ainsi que l'attestation de formation.

Horaires:

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures, les horaires sont spécifiés dans le programme, ils peuvent varier selon les besoins pédagogiques.

Annulation-report-interruption du stage :

La Chambre d'agriculture Pyrénées-Orientales se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important.

Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires. Seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue. En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

Cas de différend :

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain 75007 PARIS.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

Accessibilité des personnes en situation de handicap :

Si vous êtes en situation de handicap, veuillez contacter le référent de la Chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales au 04.68.35.74.00, afin de vous proposer un accompagnement adapté ou le cas échéant vous réorienter.

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle

N° déclaration d'activité : 76660219466 / (Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

À noter : toutes les mentions sont obligatoires

A noter : toutes les mentions sont obligatoires Mme, M		Conduire un verger d'oliviers en haute densité N° OCTAGRI : 2366136 Bulletin d'inscription à compléter et renvoyer avant le 18/02/2024 Filière biologique : □ Oui □ Non		
N°SIRET Code APE				
Statuts	Frais pédagogiques par chèque libellé à l'ordre de : Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture des P.O.	Informations pour votre prise en charge financière		
Agriculteur (et assimilé) cotisant au VIVEA à jour de ses paiements MSA (ou bénéficiant d'un plan d'échelonnement) : Exploitant Conjoint collaborateur Aide familial	50 €* *Sous réserve de financement VIVEA et à jour de vos cotisations.	Une « Attestation de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation VIVEA » pourra vous être demandée.		
□ Cotisant solidaire	Etablir 2 chèques de 50 € et de 100 € chacun 2º chèque de garantie dans le cas de non éligibilité au fonds VIVEA	Fonce pour formation des Entre premeurs du Vivant		
Participants aux travaux : ☐ Retraité ☐ Conjoint non cotisant ☐ Aide-familial sans statut	150 €	Ressortissants de la Chambre d'Agriculture non contributeurs à un fond de formation		
☐ En cours d'installation Réunion créateur suivi le : Autodiagnostic réalisé : oui / non	GRATUIT* Chèque de garantie de 150 € *Sous réserve d'avoir ouvert un PPP et de n'avoir aucun autre statut déclaré auprès de la MSA (cot sol, conjoint collaborateur, etc.)	Contactez-le Point Accueil Installation C. Davesa au 04.68.51.90.80 pour date de réunion & autodiagnostic		
□ Salarié d'exploitation Employeur cotisant à OCAPIAT Autres publics : □ Autres fonds de formation □ Particulier	239 €	Pensez à faire votre demande prise en charge <u>avant le 1er jour</u> <u>de la formation</u> sur <u>www.ocapiat.fr</u> Pour contactez OCAPIAT :		
□ Autre précisez :		- 04.99.52.21.21 - occitanie@ocapiat.fr		
Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation et des conditions générales de vente. Fait à , Le				
Signature du stagiaire :	Pour l'entreprise (si salarié) Nom et qualité : Signature : (cachet entreprise obligatoire)	Pour la Chambre d'Agriculture 66 La présidente, Fabienne BONET		

Questionnaire des attentes Indispensable pour répondre au mieux à vos attentes!

 VOTRE ACTIVITE Productions, produits ou services concern 	nés par la forma	ition :	
Cultivez-vous déjà des oliviers ? 🔻 🗆 No		·	·
■ VOS ATTENTES POUR CETTE FO Avez-vous déjà suivi une formation sur ce □ Non □ Oui, laquelle et quand ? Quelles sont vos attentes quant à ce stage	DRMATION thème ?		
 VOUS ET LE SERVICE FORMATION Accepteriez-vous de faire visiter votre exp 		rs du stage ? □ Non	□ Oui
Comment avez-vous eu connaissance de o	cette formation	? (1 seule réponse possibl	le)
☐ Site Internet Chambre d'Agriculture ☐ Page Facebook CA66 ☐ Autres :	-	□ Courrier mail ou postal □ Bouche à oreille	□ Conseiller □ Site Internet du VIVEA
Remarques :			
■ Droit à l'image (merci de coch ☐ J'autorise la Chambre d'Agriculture des PO à util diffusion et tous supports utilisés par la Chambre d'A	iser mon image à tit Agriculture des PO.	tre gratuit dans le respect des droi	ts et de ma personne pour toute

Vos données personnelles recueillies dans le présent bulletin d'inscription font l'objet de traitements informatisés (exécution, suivi, facturation de cette formation et création d'accès sur la plateforme d'apprentissage en ligne pour des modules à distance) mis en œuvre par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, responsable de ce traitement, basés sur l'article 6.1b du règlement européen RGPD 2016/679.

Dans le cadre de l'exercice de nos missions de service public (article 6.e du même règlement) vos données nous permettront :

- de mettre à jour les bases clients des Chambres d'Agriculture afin de vous informer sur des thématiques en lien avec votre activité agricole (actualités techniques, réglementaires, institutionnelles, conjoncturelles, calamités agricoles ...).
- d'élaborer des statistiques et des études collectives relatives au monde agricole après anonymisation. Par ailleurs, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales se réserve la possibilité d'utiliser vos coordonnées dans le cadre de ses activités de prospection commerciale (proposition de formation, prestations techniques, accompagnement...).

Vous pouvez manifester votre opposition à ce traitement en cochant la case ci-dessous :

Je refuse que la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales me propose ses offres commerciales en dehors de ses newsletters et flash d'information pour lesquels je suis abonné.

L'accessibilité à vos données est strictement limitée aux agents des Chambres d'agriculture. Nous les conservons raisonnablement dans la limite de nos obligations de conservation et d'archivage. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la Protection des Données de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales dpd@pyrenees-orientales.chambagri.fr ou par voie postale. Plus d'informations sur https://po.chambre-agriculture.fr/pratique/donnees-personnelles/

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



Service Formation

CHAMBRE D'AGRICULTURE PYRÉNÉES-ORIENTALES

19 av. de Grande-Bretagne - 66025 Perpignan Cedex

04 68 35 87 81 / Lduclos@pyrenees-orientales.chambagri.fr



